



Mairie de Drap
Service Education
04 97 00 06 30
ecole@ville-drap.fr

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA RESTAURATION
SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

**TOUT DOSSIER COMPLET DOIT ETRE RENDU AVANT LE
JEUDI 30 JUIN (LISTE DES PIECES A FOURNIR PAGE 8).
AUTREMENT L'INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDEE PAR LE
SERVICE.**

Enfant 1

**PHOTO
D'IDENTITE**

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Scolarité en 2022-2023 :

Classe : Ecole :

Jours de repas souhaités : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Prise de repas à partir du :

Type de repas souhaité : Repas standard Repas sans porc Repas végétarien

Repas sous protocole PAI ? Oui Non

En cas d'allergie alimentaire, un dossier de Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être retiré auprès du Directeur de l'Établissement. Aucun repas ne sera fourni à l'élève avant validation du médecin scolaire. Le PAI est à renouveler chaque année.

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, lequel

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Nom et coordonnées du médecin traitant :

.....

Assurance de responsabilité civile :

Assurance :

N° d'assuré :

Enfant 2

PHOTO
D'IDENTITE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Scolarité en 2022-2023 :

Classe : Ecole :

Jours de repas souhaités : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Prise de repas à partir du :

Type de repas souhaité : Repas standard Repas sans porc Repas végétarien

Repas sous protocole PAI ? Oui Non

En cas d'allergie alimentaire, un dossier de Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être retiré auprès du Directeur de l'Etablissement. Aucun repas ne sera fourni à l'élève avant validation du médecin scolaire. Le PAI est à renouveler chaque année.

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, lequel

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Nom et coordonnées du médecin traitant :

.....

Assurance de responsabilité civile :

Assurance :

N° d'assuré :

Enfant 3

PHOTO
D'IDENTITE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Scolarité en 2022-2023 :

Classe : Ecole :

Jours de repas souhaités : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Prise de repas à partir du :

Type de repas souhaité : Repas standard Repas sans porc Repas végétarien

Repas sous protocole PAI ? Oui Non

En cas d'allergie alimentaire, un dossier de Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être retiré auprès du Directeur de l'Etablissement. Aucun repas ne sera fourni à l'élève avant validation du médecin scolaire. Le PAI est à renouveler chaque année.

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, lequel

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Nom et coordonnées du médecin traitant :

.....

Assurance de responsabilité civile :

Assurance :

N° d'assuré :

Responsables légaux

	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur
Nom et Prénom		
Adresse		
Code postal - Ville		
Téléphone portable		
Téléphone domicile		
Téléphone pro.		
Courriel		
Profession		

Autorisations

Autorisation de diffusion et de publication de photographies, vidéos ou enregistrements pris lors d'activités scolaires et périscolaires, de productions et d'œuvres originales d'enfants réalisées lors d'activités pédagogiques. ¹ La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Autorise l'utilisation et la publication de photographies, films et enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer

N'autorise pas l'utilisation et la publication de photographies, films et enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer

Je soussigné(e).....responsable légal de(s) enfant(s).....déclare exact tous les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure d'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation) rendues nécessaires par l'état de mon enfant. Je me rapprocherai des accueils de nos établissements pour récupérer tout document d'ordre médical et médicaments en fin de période. Je certifie également, avoir accepté, informé mon enfant et cosigné la charte du vivre ensemble.

Date et signature

¹ Conformément à la loi, article 9 du Code Civil sur le droit à l'image et au son et l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle.

Mandat de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **REGIE RESTAURATION SCOLAIRE** à envoyer des instructions à votre banque pour débitez votre compte, et votre banque à débitez votre compte conformément aux instructions de la dite régie.

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom - Prénom :

Adresse :

Ville – Code postal :

CREANCIER

Nom : REGIE RESTAURATION SCOLAIRE

Adresse : AVENUE GENERAL DE GAULLE BP37

Ville – Code postal : Drap 06340

Pays : France

Identification internationale (IBAN) :

Identification internationale de la banque (BIC) :

.....

.....

Type de paiement : Paiement récurrent

SIGNATURE

Fait à

le

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la REGIE RESTAURATION SCOLAIRE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la REGIE RESTAURATION SCOLAIRE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTIONS

*Pour toute prise de repas à la restauration scolaire, l'inscription préalable est obligatoire avec **dossier complet et validé.***

Pour l'année 2022-2023, la campagne d'inscription à la restauration scolaire se déroule du **15 mars 2022 au 30 juin 2022.**

- **Pour les premières inscriptions** (PS et nouveaux arrivants) : le dossier est à retirer auprès du service ou sur le site www.ville-drap.fr (onglet « Ecoles » - « Inscriptions »). Il est à déposer dans les délais avec les pièces complémentaires demandées.
- **Pour le renouvellement d'inscription** : la procédure est à effectuer sur le portail Citoyen (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieDrap06340>) (code abonné fourni par le service) et les justificatifs doivent être numérisés via la plateforme. Pour validation de la demande, chaque famille doit être à jour de ses règlements antérieurs auprès du service.

Attention : tout dossier incomplet invalidera la demande d'inscription en cours.

Au-delà de la période donnée, les demandes d'inscriptions seront traitées avec un délai supplémentaire et ne garantira pas la prise de repas dès la rentrée.

La restauration est un service facultatif proposé par la commune qui fait le maximum pour satisfaire l'ensemble des demandes en accordant une priorité de principe en cas d'insuffisance de place et afin de respecter les règles de sécurité :

- Aux familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle
- Aux familles monoparentales dont le parent exerce une activité professionnelle

Une fréquentation occasionnelle peut être autorisée pour répondre aux besoins de la famille sur validation du service.

RESERVATION OU ANNULATION DE REPAS

Les repas doivent être commandés ou décommandés **72 heures à l'avance** auprès du service **Restauration scolaire** ou sur le **Portail Citoyen** (Espace famille > Planning des activités).

En cas de maladie, les familles doivent informer la commune de l'absence dès le premier jour et déposer à la mairie le certificat médical. L'annulation du repas n'est confirmée sur le logiciel qu'à réception du certificat médical.

Attention, l'équipe enseignante ne s'occupe pas de la restauration scolaire et vos demandes doivent passer obligatoirement par la commune.

PRIX DES REPAS

La participation financière est fixée par délibération du conseil municipal (Délibération n°16/2015 relative à la tarification des repas de la restauration scolaire).

Celle-ci fixe le prix des repas comme suit :

- Repas pour les élèves scolarisés en maternelle : **2,60€**
- Repas pour les élèves scolarisés en élémentaire : **2,80€**

Cette tarification est unique et ne tient pas compte des caractéristiques sociales des familles.

MODALITES DE REGLEMENT

Les factures sont éditées à terme échu, en début de mois suivant.

Les modes de règlements sont les suivants :

- Prélèvement automatique – à partir du 6 de chaque mois
- Règlement en ligne via le portail citoyen
- Carte bancaire en mairie
- Espèces
- Chèque à l'ordre du « Trésor public » à **déposer en mairie auprès du régisseur**

Un reçu de paiement est envoyé automatiquement par mèl.

RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de repas impayé (défaut de paiement/chèque impayés/prélèvement rejeté), une mise en demeure sera effectuée. Sans règlement de la totalité de la somme due, le Trésor Public assurera le recouvrement.

LES MENUS

Les menus proposés sont établis par une diététicienne qui veille au respect de l'équilibre alimentaire et de la variété. Des menus de remplacement peuvent être proposés pour répondre à des exigences comme des repas végétariens ou sans porc.

Une commission des menus se réunit règlement sous l'autorité de l'Elu à l'Education pour émettre un avis sur les menus proposés.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I)

Le P.A.I est un protocole établi entre les parents, l'établissement scolaire et l'équipe médicale de la P.M.I ou de l'Education Nationale pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap, d'une maladie, d'une allergie etc.

Le dossier est à retirer auprès du directeur de l'école avant complétion par la famille et le médecin traitant pour transmission au médecin de la P.M.I ou de l'Education Nationale. L'enfant ne sera admis à la restauration scolaire qu'après passage en commission et validation du P.A.I par le médecin scolaire.

Attention, toute modification en cours d'année doit être transmise au service.

DISCIPLINE

Le temps méridien doit être un moment calme. Tout enfant dont la conduite n'est pas compatible avec la vie en collectivité se verra retiré le bénéfice de ce service. La famille sera avertie immédiatement.

Signature du responsable légal :

Pièces à fournir

- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ L'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- ✓ Une attestation CAF
- ✓ Un Relevé d'Identité Bancaire
- ✓ Photocopie des vaccins à jour

Dépôt de dossier

Le dossier doit être remis **COMPLET** au Service Education de la Mairie de Drap **avant le 30 juin 2022.**

**Bureau Mairie principale
Niveau accueil**

34-36 Avenue Jean Moulin

06340 Drap

04 97 00 06 30

Ouvert tous les jours de 8h30 à 12h

**Bureau Mairie annexe
de la Condamine**

28 Avenue Virgile Barel

06340 Drap

04 93 91 69 90

Ouvert tous les jours de 8h30 à 12h